



Problème avec un huissier

Par **spart71120**, le **22/05/2013** à **15:47**

bonjour il y a quelque temps un huissier est venu chez moi pour marquer mes meubles j'ai pris un accord de lui donner 50 euros par mois ce que j'ai fait au mois de mai. Mais il veut que je lui donne 500 euros au mois de juin et aussi au mois d'août je ne pourrais pas le faire. si je continue à donner les 50 euros aura-t-il le droit de me saisir mes meubles tout en sachant que je suis en ASS et que ma femme est au chômage
merci de votre réponse.

Par **Marion3**, le **22/05/2013** à **16:55**

Bonjour,

L'huissier n'est qu'un intermédiaire, c'est le créancier qui décide.

Cdt

Par **amajuris**, le **22/05/2013** à **17:08**

bjr,

cela ne va pas vous rassurer mais un créancier peut exiger le paiement complet et en une seule fois de la somme due.

ensuite tout dépend du montant de la dette car si la dette est importante et les remboursements faibles, la dette continue à augmenter avec les intérêts qui s'y ajoutent.

cdt